



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 12 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 05/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCCART Jean-Luc

**Excusé ayant donné procuration** : M. BAUNARD Dominique à M. FRAPPIN Christophe

*M. CHENAULT Yohann et M. PELLETIER Laurent se sont retirés et n'ont pas pris part au vote car ils sont concernés par l'affaire.*

**Secrétaire de séance** : Mme ASSELIN Caroline

### D2024\_06 – Désignation des membres de la CIAF de Mézières-en-Gâtinais

***Mr Yohann CHENAULT et Mr Laurent PELLETIER se sont retirés et n'ont pas pris part au vote car ils sont concernés par l'affaire.***

Le Conseil Municipal est invité à désigner 2 propriétaires titulaires et 1 suppléant, appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ou CIAF de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extensions,

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le vendredi 23 février 2024, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « La République du Centre » du mardi 27 février 2024.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Mr Hervé FOUASSIER
- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Yohann CHENAULT
- Mr Jean-Pierre PELLETIER
- Mr Sébastien PICARD
- Mr Julien THOMAS

Qui sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Qui remplissent, de leur côté, les conditions ci-dessus rappelées pour être éligibles.

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- Mr Hervé FOUASSIER
- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Yohann CHENAULT
- Mr Jean-Pierre PELLETIER
- Mr Sébastien PICARD
- Mr Julien THOMAS

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le nombre de votants étant de 7, la majorité requise est de 4 voix.

#### Election 1<sup>er</sup> titulaire :

- ont obtenu au 1<sup>er</sup> tour :
 

<b>Mr Yohann CHENAULT</b>	<b>5 voix</b>
Mr Hervé FOUASSIER	2 voix

#### Election 2<sup>ème</sup> titulaire :

- ont obtenu au 1<sup>er</sup> tour :
 

Mr Julien THOMAS	2 voix
Mr Hervé FOUASSIER	2 voix
Mr Jean-Pierre PELLETIER	2 voix
Mr Laurent PELLETIER	1 voix
- ont obtenu au 2<sup>ème</sup> tour :
 

Mr Julien THOMAS	3 voix
Mr Sébastien PICARD	1 voix
Mr Hervé FOUASSIER	1 voix
Mr Jean-Pierre PELLETIER	2 voix
- ont obtenu au 3<sup>ème</sup> tour :
 

Mr Hervé FOUASSIER	2 voix
<b>Mr Julien THOMAS</b>	<b>3 voix</b>
Mr Jean-Pierre PELLETIER	2 voix

#### Election du suppléant :

- ont obtenu au 1<sup>er</sup> tour :
 

Mr Laurent PELLETIER	2 voix
Mr Sébastien PICARD	2 voix
Mr Hervé FOUASSIER	3 voix
- ont obtenu au 2<sup>ème</sup> tour :
 

Mr Hervé FOUASSIER	2 voix
Mr Laurent PELLETIER	3 voix
Mr Sébastien PICARD	2 voix
- ont obtenu au 3<sup>ème</sup> tour :
 

<b>Mr Laurent PELLETIER</b>	<b>4 voix</b>
Mr Hervé FOUASSIER	1 voix
Mr Sébastien PICARD	2 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, sont élus :

- **Membre titulaire** : Mr Yohann CHENAULT, 42 Route de Paris, 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS,
- **Membre titulaire** : Mr Julien THOMAS, 16 Route du Silo, 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS,
- **Membre suppléant** : Mr Laurent PELLETIER, 156 Route de Montesson, 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS.

Le Maire siègera également à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en application des dispositions de l'article L121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

En mairie, le 13/03/2024  
Le Maire,  
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance  
Mme ASSELIN Caroline